

# Annnonce aux Médias

## Direction de la Communication

Réf: MA097f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

22.09.2010

## Conférence destinée à définir les stratégies locales en vue de combler les plus importants déficits enregistrés par le secteur public depuis la deuxième guerre mondiale

**Dates** : 23-24 septembre 2010

**Lieu** : Hôtel Rixos Libertas, Dubrovnik, Croatie

**Organisée par** le Conseil de l'Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement/Centre régional de Bratislava (PNUD/CRB), l'OSCE et l'Initiative pour une réforme des collectivités et du service public de l'Open Society Institute (LGI)

**Description** : à la suite de la crise financière internationale, les pays européens sont confrontés aux plus sévères restrictions budgétaires imposées aux services publics depuis la deuxième guerre mondiale. Cette situation, aggravée par les difficultés liées au changement climatique et au vieillissement des populations, oblige les collectivités locales à renforcer leur efficacité et à améliorer la gestion des dépenses publiques.

Les débats organisés dans le cadre de cette conférence permettront de définir les principaux enjeux de l'amélioration d'un cadre propice à la coopération intercommunale et à l'exercice concret de cette dernière, ainsi que les meilleures solutions pour y parvenir. Les participants, parmi lesquels figureront quelque 80 représentants des organisations à l'origine de cette conférence, y compris des ministres, secrétaires d'État, vice-ministres, hauts fonctionnaires des ministères chargés des collectivités locales et régionales et d'autres personnes encore, devraient adopter une déclaration finale qui conviendra de « la meilleure pratique définie » et formulera des propositions de mesures à prendre.

Les deux journées de cette conférence – **ouverte à la presse** – porteront sur la « Coopération intercommunale » (CIC), une coopération des communes envisagée comme une stratégie essentielle de réforme des collectivités locales, qui vise à renforcer la qualité des services publics, tout en améliorant l'efficacité et l'efficacité de l'administration. Elle s'est avérée particulièrement utile pour les petites collectivités locales et régionales dont les capacités et les ressources sont souvent limitées.

La conférence débutera à 9 heures jeudi 23 septembre par les interventions suivantes :

- *Davorin Mlakar, ministre de l'Administration publique, Croatie*
- *Andro Vlahušić, maire de Dubrovnik*
- *Dubravka Šuica, Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe*
- *Childerik Schaapveld, Directeur des institutions démocratiques, Conseil de l'Europe*
- *Jenz Wandel, Directeur, Centre régional Europe et CEI du PNUD*

### [Programme de la conférence](#)

**Contact presse** : Panos Kakaviatos, Attaché de presse, Tél. +33 390 21 50 27 ; [Panos.kakaviatos@coe.int](mailto:Panos.kakaviatos@coe.int)

./..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

## **Note aux rédactions**

Le Conseil de l'Europe, le PNUD/CRB, l'OSCE et l'Initiative LGI ont élaboré des programmes destinés à aider les autorités nationales à améliorer l'exercice de la puissance publique et les services qu'elles fournissent aux citoyens. Plusieurs pays mettent actuellement en œuvre des programmes spécifiques de coopération intercommunale.

La [Charte européenne de l'autonomie locale](#) du Conseil de l'Europe, par exemple, énonce les principes qui fondent la démocratie locale. Le Conseil de l'Europe a élaboré et lancé une [Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local](#). Au nombre des grands principes de cette dernière figurent le caractère durable et les orientations à long terme, la réactivité, l'efficacité et l'efficacités, ainsi qu'une gestion financière solide. Tous ces facteurs sont étroitement liés à la coopération intercommunale.

Le [Comité européen sur la démocratie locale et régionale](#) (CDLR) du Conseil de l'Europe a traité un certain nombre de questions pertinentes pour la coopération intercommunale et publié un manuel des bonnes pratiques de la coopération intercommunale à l'intention des autorités centrales et des collectivités locales.

La Recommandation (2004)12 du Comité des Ministres relative aux processus de réforme des limites territoriales et/ou de la structure des collectivités locales et régionales est également pertinente en la matière.